

## Miettes archéologiques.

Le récent N° 3 de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, publié par la Direction du Musée national à Zurich, offre un intérêt particulier pour le Valais.

En premier lieu, le trésor de la cathédrale de Sion fournit au D<sup>r</sup> Julius Baum, de Stuttgart, le sujet d'une remarquable étude sur son grand reliquaire antique ou coffret à reliques revêtu de plaques d'argent à reliefs. En onze pages enrichies d'illustrations, le vénérable monument d'art ancien est décrit, comparé à d'autres œuvres de ce genre, tout en rappelant les auteurs qui s'en sont déjà occupés. Les reliefs, groupes de figures allant de la Cène à l'Ascension, sont examinés, analysés au point de vue du style et du développement successif de l'art chrétien, pour en déduire que le reliquaire, au moins son revêtement métallique, date des environs de l'an 950. L'auteur se demande s'il n'a pas été exécuté sur place, en Valais, de même que d'autres pièces de ce trésor et de celui de Saint-Maurice, tout comme ce fut le cas à l'étranger pour les trésors de certains sanctuaires. Il ne peut cependant poursuivre cette recherche dans le cadre de son étude.

Ensuite, l'auteur ajoute quelques remarques sur le précieux Evangélaire que posséda le Chapitre de Sion jusque vers 1851 et qui est maintenant à Londres au musée Victoria et Albert.

Immédiatement après, l'*Indicateur* continue la liste des centaines d'anciens vitraux suisses placés dans une église d'Angleterre (Mostell Church), ce que traite le D<sup>r</sup> Paul Bœsch. Ils proviennent en grand nombre de la Suisse centrale et orientale, mais il y a là aussi un beau vitrail de 1613 avec armoiries diverses, du Chapitre de Sion, d'Adrien II de Riedmatten, évêque de 1604 à 1613, de Pierre de Riedmatten qui fut gouverneur de Monthey en 1618-1619, et d'une quatrième personne non nommée. Ce vitrail, riche en formes

et en couleurs, sort de chez le peintre-verrier Murer à Zurich, mais l'édifice où il fut placé à l'origine n'est pas indiqué. La liste de ces vitraux n'est d'ailleurs pas épuisée, de sorte qu'il y en aura peut-être encore d'autres du Valais à signaler.

A propos de vitraux, déjà en 1574, l'atelier Murer en fournit un aux sept dizains du Valais, comme don à la nouvelle maison des tireurs de Zurich, faisant partie d'une série uniforme de vitraux représentant les bannerets des treize cantons et de leurs alliés, y compris celui du Valais ; ils sont depuis 150 ans environ en Allemagne, dans la maison gothique de Wœrlitz (Anhalt), ayant été cédés par un célèbre Zurichois à un prince d'Anhalt-Dessau après la réfection de la dite maison des tireurs en 1784.

Z. Schoch.

La mention par M. Schoch de l'*Évangélaire*, dit de Charlemagne, fournit l'occasion de rappeler sommairement sa curieuse et lamentable destinée. Ce précieux spécimen d'orfèvrerie carolingienne eut son heure de célébrité et sa valeur fut mise en relief, trop tard hélas ! par J.-D. Blavignac, dans son *Histoire de l'architecture sacrée* (1853), par E. Gaullieur, dans le *Bulletin de l'Institut national de Genève* (1853) et dans le *Musée suisse* (1858), par J.-R. Rahn dans sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz* (1873-1876), par F. Dumur dans une étude sur l'art religieux en Suisse, publiée dans la *Bibliothèque universelle* (1876), etc.

Le fameux manuscrit devait figurer parmi les riches présents (retable d'or, reliquaire, aiguïère) de Charlemagne au monastère de St-Maurice, dont son cousin Althée devint abbé en même temps qu'évêque de Sion. Les Hauts-Valaisans l'auraient pris au cours des guerres avec la Savoie au XIV<sup>e</sup> siècle et déposé comme trophée dans la sacristie de l'église de Valère, où il fut conservé jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pour subir alors le sort fatal des biens mal acquis.

Pour le baron de Gingins-la Sarraz, le volume ne remonterait pas à Charlemagne, mais au début du X<sup>e</sup> siècle et pourrait avoir été un don de Rodolphe II, roi de Bourgogne, ce qui ne diminue en rien sa valeur extrinsèque égale à sa valeur intrinsèque. C'était un petit *in-folio*, en parfait état de conservation, mesurant environ 21 sur 25 cm. D'après la description détaillée de Blavignac, la reliure se composait de deux planchettes. La face postérieure, revêtue de cuir teinté de rouge, était décorée d'une grande croix dont chaque bras portait à son extrémité une petite croix. La face antérieure était enchâssée de lames d'or enrichies d'émaux, de perles, de pierres précieuses, près de 200 à l'origine, nombre qui dépassait celui des deux Évangélaïres de la Sainte Chapelle de Paris. Elle portait au centre l'image exécutée en or repoussé du Christ, assis sur un trône et élevant la droite dans un geste de bénédiction. Toute cette décoration, application de la joaillerie à la reliure, était d'un fini admirable et « d'une élégance qui annonçait l'ère la plus florissante » de l'art carolingien.

C'est ce chef-d'œuvre qui en 1851 fut vendu moins de 500 fr. par le Chapitre de la cathédrale de Sion à un certain M. Kuhn, antiquaire à Genève, lequel ne tarda pas à se vanter de son marché. Dès 1853, Blavignac et Gaullieur, qui l'avaient examiné, le signalaient à l'attention publique. L'acquéreur le revendait pour 25.000 fr. à un riche collectionneur français ; par la suite, ce joyau prit le chemin d'un musée de Londres.

La publicité qui ne manqua pas de se faire autour de cette acquisition scandaleuse et d'autres du même spéculateur, abusant de la naïveté et de l'ignorance de ses victimes — Kuhn acheta à la même époque une croix de procession d'un travail bysantin remarquable et décrite dans le *Bulletin de l'Institut national genevois* d'avril 1854 — eut du moins cet avantage de produire une certaine réaction en Valais.

A la session du Grand Conseil de mai 1856, le rapporteur de la commission de gestion, M. Aug. de Riedmatten, proposa qu'il fût décidé qu'à l'avenir le Conseil d'Etat s'entendit avec le Chapitre pour assurer au pays la conservation des objets et documents de valeur.

Cette suggestion eut un écho inattendu dans la presse. L'organe gouvernemental et orthodoxe, la *Gazette du Valais*, la tourna en ridicule et traita la vénérable relique, négociée à vil prix, de *vieux bouquin* ! et contre cette irrévérence, ce fut... le libéral *Courrier du Valais* qui protesta par l'organe, je soupçonne, de Charles-Louis de Bons.

Pour comble de guigne, le Chapitre affecta le produit de la vente du « vieux bouquin » à faire redorer des chandeliers et ornements d'église. Or, la dorure se trouva être un produit de pacotille et les candélabres et autres accessoires du culte se trouvèrent bientôt aussi ternes qu'avant l'opération...

Les pauvres chanoines avaient été dupés deux fois.

B.